



## TARIF EAU LA CHAUX-DE-FONDS

### ABONNEMENT

Redevance fixe mensuelle	TVA exclue	TVA 2.5% incluse*
CHF/mois	7.95	8.15

### EAU POTABLE

Prix de l'eau potable consommée	TVA exclue	TVA 2.5% incluse*
CHF/m <sup>3</sup>	1.9824	2.03

### TAXES

Pour les clients non-reliés à la STEP, aucune taxe (taxe d'épuration et redevance cantonale sur l'eau potable) n'est appliquée		
Taxe et redevance additionnelle en CHF/m <sup>3</sup>	TVA exclue	TVA incluse*
Taxe d'épuration (yc micropolluants)	2.00	2.16 (TVA 8.0 %)
Redevance cantonale sur l'eau potable	0.70	0.70 (non soumis)

\* prix arrondis à titre indicatif

### Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement

### TAXE BRANCHEMENT

Taxe d'entretien du branchement à la charge du propriétaire en CHF/mois	TVA exclue	TVA 2.5% incluse*
O_Branchement	4.167	4.27

\* prix arrondis à titre indicatif

### CE QU'IL FAUT SAVOIR

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Confédération introduit sur l'ensemble du territoire helvétique une taxe pour financer le traitement des micropolluants dans les stations d'épuration. Chaque commune détermine cette contribution sur les bases fixées par la Confédération et l'ajoute au prix de la taxe d'épuration. En outre, la Ville de La Chaux-de-Fonds a adapté le prix de la taxe d'épuration pour qu'elle couvre les amortissements et intérêts des investissements consentis ces dernières années sur le réseau d'évacuation des eaux et la Step. L'adaptation de la taxe d'épuration se monte à 0.227 CHF/m<sup>3</sup>. Celle sur les micropolluants s'élève à 0.133 CHF/m<sup>3</sup>. Cette nouvelle taxe sera introduite au prorata temporis de la période de facturation. Les autres tarifs restent inchangés.